

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DES
CÔTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT
DE
ST BRIEUC
COMMUNE
DE PLEMET

COMMUNE DE PLEMET
Délibération du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} Juin 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 1^{er} Juin à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Plémet en séance publique sous la présidence de M. Philippe JOSSÉ, Maire.

Présents : M. Philippe JOSSÉ, Mme Delphine BEUREL, M. Ronan FERNANDEZ, Mme Amandine DUBOIS, M. Rémi LE VAILLANT, Mme Vanessa GUYOT, M. Anthony ROCABOY, Mme Coraline BLANCHARD-GUYOMARD, M. Yann MARCADÉ, Mme Pascale THEBAULT, Mme Halima HOUMADI, M. Anthony LE TÉNO, M. Yannick LEVOYER, Mme Annie BERTHELOT, M. Jean-Guillaume DESANLIS, Mme Sylviane BRIEUX, M. Damien CHARLES, Mme Gwendoline RIBEIRO, Mme Mélanie PIEDERRIÈRE-HERVÉ, M. Christophe CABARET-BARISIC, Mme Viviane DUROS, Mme Nolwenn LE MÉE, Mme Monique URIEN, Mme Nathalie CORNEC, M. Jean-Baptiste MARTIN.

**Date de
Convocation :**
26/05/2026

**Nombre de
conseillers**
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28

N° d'ordre :

20260657

Objet :
Avis concernant le
projet éolien des
Corcées sur la
commune de La
Motte

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Mme Gaëlle LE HELLOCO pouvoir à M. Philippe JOSSÉ
M. Patrice RAULT pouvoir à Mme Amandine DUBOIS
M. Patrick RIVARD pouvoir à Mme Nolwenn LE MÉE

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

M. Sébastien ROUAULT

Secrétaire de Séance :

M. Ronan FERNANDEZ

M. le maire expose à l'assemblée que l'avis du Conseil Municipal est sollicité concernant le projet de parc éolien à La Motte présenté par la Société d'Exploitation du Parc Eolien ENERGIE des CORCÉES car la commune de Plémet se trouve dans un rayon de 6 kms autour du projet.

Ce projet consiste en l'implantation et l'exploitation de 4 aérogénérateurs d'une hauteur de mât supérieure à 50 m et d'une puissance unitaire maximum de 4.2 MW unitaire soit un parc de 16.8 MW, ainsi qu'un d'un poste de livraison. Il est soumis à une consultation publique du 10 juin 2026 au 09 septembre 2026.

Après avoir délibéré le conseil municipal émet un avis défavorable à la majorité concernant le projet d'implantation et d'exploitation d'un parc éolien présenté par la Société d'Exploitation du parc Eolien ENERGIE des CORCÉES à la Motte.

Présents : 25
Voix pour : 0

Pouvoir : 3
Voix Contre : 5

Total : 28
Abstention : 23

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

M. Philippe JOSSE



Secrétaire de Séance

M. Ronan FERNANDEZ

